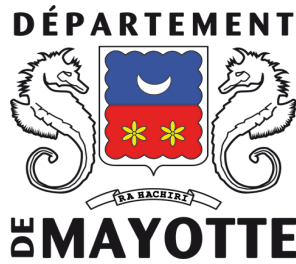


République Française



SYNTHESE

Atelier coopération régionale

Quelle stratégie de coopération dans l'Océan Indien ?

Président Maurice GIRONCEL, Vice-président, Région Réunion

Rapporteur Mr SIDI Mohamed, Vice-président, Département de Mayotte

Contexte

L'Océan indien, les pays et îles qui le composent sont ou seront confrontés à un certain nombre de défis :

- une importante évolution démographique avec le doublement de sa population. Ainsi, Madagascar, Maurice, les Seychelles, Les Comores, La Réunion et Mayotte compteront en 2030 environ 55 millions habitants contre 28 millions actuellement.
- les populations de l'Océan que nous partageons seront également exposées au changement climatique et à ses conséquences négatives (sur l'agriculture, risques sanitaires...)
- la signature des Accords de Partenariat économique qui auront un impact sur l'économie des RUP.

La coopération doit donc contribuer à faire face à ces défis.

Préalables

Les intervenants et participants ont posé un certain nombre de préalables à la coopération:

- elle doit comporter des valeurs humaines fondamentales notamment celle de l'égalité entre les peuples
- l'existence d'une véritable volonté réciproque des territoires à coopérer
- considérer la coopération comme un outil notamment pour le développement des territoires et non comme une finalité en soi
- et enfin, dépasser le modèle Nord Sud nécessairement asymétrique pour aller vers un modèle Sud Sud.

Problématiques

Trois problématiques principales ont été identifiées :

1. La libre circulation des personnes

La question du visa notamment entre les Comores et les régions d'outre-mer représente une entrave importante au tourisme en général et à la mise en place de la multi destination en particulier tandis que la dynamique d'intégration régionale se renforce par ailleurs.

2. Les démarches d'exportation et d'internationalisation s'avèrent très coûteuses pour les PME en raison du déficit de connectivité aérienne et maritime, de la cherté des transports et des divers coûts générés par la prospection. Ce qui constitue un frein au développement des échanges économiques. Tel qu'a témoigné IBS, opérateur privé présent dans 5 pays de la zone.

Les entreprises expriment le besoin d'un accompagnement pour faire face aux questions de coûts, de ressources humaines et de logistique.

3. L'importante immigration clandestine des îles de l'Union des Comores vers Mayotte compromet la mise en œuvre des politiques et dispositifs en matière de santé, et d'éducation notamment. Elle est perçue également comme source d'insécurité et d'occupation illégale dans les villages.

L'impact est également pour les Comores à l'instar des mineurs isolés présents sur le territoire mahorais qui ne peuvent rejoindre leurs parents.

Les raisons de cette immigration massive sont d'abord économiques. La question est posée clairement de la volonté politique et de la responsabilité des élus à rendre effective cette coopération bilatérale au-delà des velléités électorales et des pressions populaires.

Les solutions préconisées

1. La Guadeloupe et la Guyane ont fait part de leur retour d'expérience en la matière :

- optimiser le cadre juridique existant
- s'engager dans la coopération nécessite une structuration interne au préalable
- mise en place d'une carte transfrontalière pour faciliter la circulation
- mettre en place des antennes de la Région et de la CCI dans les territoires voisins.

2. Optimiser les outils financiers existants:

- les programmes de coopération territoriale européenne transfrontalière et transnationale. Pour la zone Océan indien, c'est 72 millions d'euros de disponibles pour la période 2014-2020.
- le Fonds de coopération régionale doté de 200 000 euros par an pour Mayotte
- et, les crédits de la coopération décentralisée.

3. Optimiser les espaces d'échanges existants tels que l'UCCOI, l'Association des ports de l'Océan indien, Association des Villes et Communes de l'Océan Indien qui sont forces de propositions et mettent en œuvre des actions concrètes

4. Tirer pleinement parti de la future loi Letchimy qui ouvrent des perspectives nouvelles avec un droit d'initiative, l'expansion géographique, les programmes cadres de coopération et le placement d'agents des collectivités dans les ambassades françaises.

5. Créer une Commission ad hoc mandatée par l'UE pour l'estimation des coûts de transport et mettre en place une aide économique pour les entreprises

6. Sédentariser dans leurs territoires les populations sujettes à l'immigration en développant l'activité économiques dans ces mêmes territoires.

En conclusion, il est dénoté une volonté unanime de renforcer la coopération régionale et ce pour le développement des territoires au profit des populations.

Je reprendrai les propos du Président de l'Association des Maires de Mayotte qui hier a cité Aimé Césaire : « On ne peut pas aller à l'encontre de sa situation géographique pour toujours ».